

« Que notre pays et ses dirigeants fassent confiance aux universités » (Guillaume Gellé, FU)

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°313693 - Publié le 31/01/2024 à 18:21

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/02/2024 à 09:20



Dean Lewis, Guillaume Gellé et Virginie Dupont - © News Tank



00:00 (1x)



« Nous souhaitons que notre pays, et notamment ses dirigeants, fassent confiance aux universités. Qu'ils voient le soutien aux universités comme un investissement et pas une dépense. Les universités sont engagées dans les politiques publiques, elles ont envie de jouer leur rôle, à condition qu'on leur en donne les moyens, financiers mais aussi organisationnels », déclare <u>Guillaume Gellé</u>, président de France Universités, le 31/01/2024.

Selon lui, « les annonces du président de la République de décembre 2023 vont dans ce sens, tout comme les discussions sur la réorganisation de la vie étudiante ».

Il s'agit selon lui de mettre en avant les réussites des universités « et d'aller contre un certain nombre d'idées reçues », comme l'échec en licence ou une offre de formation insuffisamment adaptée aux besoins du monde socio-économique.

Sur la réforme de la formation des enseignants, dont la présentation est prévue pour mars, comme l'a annoncé Gabriel Attal, Premier ministre, le 30/01, Guillaume Gellé indique : « Le calendrier n'est pas un problème. Nous travaillons sur ce sujet depuis un certain temps et les universités savent s'adapter rapidement, d'autant qu'il y aura forcément un régime transitoire ».

France Universités a fait des remontées dans les groupes de travail. « L'attente des étudiants, c'est d'avoir une voie post-bac bien identifiée. C'est ce qui est déjà proposé avec les PPPE (Parcours préparatoire au professorat des écoles) qui connaissent d'ailleurs un taux de pression élevé. Ensuite, il faudra aussi réfléchir à comment accompagner les étudiants d'autres filières de licence qui voudraient passer le concours. Il y a un challenge sur la gestion de la multiplicité des parcours ».

Un autre article de News Tank aborde les questions relatives à la loi immigration, au doctorat et à l'avenir de la recherche.

Formation : « Nous avons commencé à travailler avec France Travail et signé une convention avec la CPME »

« Il faut arrêter avec ce sujet de l'échec en licence, car ce n'est pas vrai », indique Guillaume Gellé.

« Nous avons 40 % de boursiers, et alors qu'il n'y a pas de sélection à l'entrée de la licence et que nos moyens par étudiant sont en baisse depuis dix ans, nous faisons réussir nos étudiants. Si on se compare à des pays équivalents, comme la Suède, la France fait mieux, avec 36 % de réussite en trois ans (contre 33 %). La loi ORE a porté ses fruits et nos équipes se sont saisies de ces enjeux. Et si on regarde sur le niveau master, qui sélectionne, nous avons des taux de réussite supérieurs à la moyenne de l'OCDE (58 % contre 51 %). »

Autre idée reçue selon lui : « une offre de formation statique et qui ne s'adapte pas à la <u>GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences)</u>. C'est faux ! Tous les cinq ans, nous revoyons nos offres, nous ouvrons, fermons, réadaptons des formations. Regardez qui porte les projets <u>CMA (Compétences et métiers d'avenir)</u>, les <u>CMQ (Campus des métiers et qualifications)</u> ? Ce sont la plupart du temps les universités ».

Sur le premier cycle, alors que Sylvie Retailleau invitait lors de ses voeux à poursuivre les efforts d'adaptation, Guillaume Gellé indique : « il faut encore développer le BUT, sur des métiers prioritaires dans France 2030. Le grand enjeu, c'est la formation à un emploi. C'est pourquoi nous avons soutenu la transformation du BUT en trois ans. »

« Un IUT à moins de 80 km de chaque étudiant »

Guillaume Gellé met en avant les liens des universités avec leurs territoires : « Il y a un <u>IUT (Institut universitaire de technologie)</u> à moins de 80 km de chaque étudiant. Cette proximité, il faut continuer à la développer, car il a de plus en plus d'étudiants qui veulent démarrer leurs études dans un lieu de proximité »

« Nous sommes mobilisés sur la réindustrialisation de nos territoires qui doit être verte. Nous avons commencé à travailler avec France Travail, et nous avons signé une convention cadre avec la <u>C (Confédération des petites et moyennes entreprises)PME (Petites et moyennes entreprises)PME (Petites et moyennes entreprises)</u> qui va se décliner, y compris sur la recherche et le doctorat, car les PME sont à la manœuvre. Nous défendons l'apprentissage qui est une voie d'égalité des chances, notamment pour la poursuite en master. »

Formation des enseignants : un « parcours post-bac identifié » avec un concours en fin de L3

Alors que le Premier ministre Gabriel Attal a indiqué ors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 30/01/2024 que le Gouvernement présenterait, en mars 2024, une réforme de la formation initiale des enseignants, selon France Universités, il y a un impératif : « Que la formation des enseignants reste à l'université, même sous le vocable "d'école normale du 21^e siècle" », indique Dean Lewis, VP de France Universités.

« Ce que nous avons proposé notamment pour les professeurs d'école, c'est d'avoir un parcours post-bac identifié, éventuellement en alternance, conduisant à un concours en fin de L3, avant un master orienté recherche, et la titularisation. Pour les enseignants du second degré, nous portons un schéma identique, mais avec une valence disciplinaire plus forte », indique-t-il.

Pour Dean Lewis, « il faut s'appuyer sur ce qui existe au maximum. Nous savions qu'un concours à bac+5 était un élément qui bloquait certains étudiants. »

Mon Master : un enjeu de « maintien de la qualité et de la sélectivité en master »

Depuis le 29/01, l'offre de formation pour la rentrée 2024 est disponible sur la plateforme Mon Master, qui a bénéficié d'ajustements ergonomiques pour sa deuxième année d'existence.

- « À France Universités, nous avons toujours soutenu la plateforme Mon Master. L'un des enjeux de cette plateforme, c'est bien le maintien de la qualité et de la sélectivité en master », indique Virginie Dupont, VP.
- « Le point important est que la sélectivité des masters garantit la qualité insertion professionnelle et la qualité de la formation. La qualité de l'insertion professionnelle des masters aujourd'hui est équivalente voire supérieure à de nombreuses écoles », ajoute Guillaume Gellé.

Concernant les évolutions apportées pour 2024, elle évoque notamment l'ajout de la phase complémentaire. « Certains établissements l'avaient organisé par eux-mêmes, mais elle n'était pas généralisée. Cette année, il y a aussi une optimisation de l'ergonomie de la plateforme, avec des tableaux de bord de suivi, cela va s'améliorer à la fois pour les étudiants et pour les universités. »

Sur le calendrier, elle se félicite d'un allongement de la phase de candidature et de celle de l'examen des vœux. Les candidats peuvent candidater plus tôt et la phase d'examen des vœux a « un délai assez long mais nécessaire pour que les commissions et jury se mettent en place dans les établissements pour pouvoir faire les propositions aux candidats. »

« Un autre avantage de la plateforme 2024 est une meilleure possibilité pour les étudiants pour l'apprentissage d'avoir des réponses qui pourront se faire au fil de l'eau, ce qui n'était pas le cas l'année dernière. Cela devrait satisfaire à la fois les étudiants qui souhaitent s'engager dans ce type de formation, mais aussi améliorer le suivi de ses dossiers de formation en alternance dans les écoles. »

Virginie Dupont évoque une réflexion à mener autour des étudiants qui s'inscrivent en master alors qu'ils visent une sortie à Bac+4, notamment pour passer des concours. « Il faut qu'on réfléchisse à des propositions de formation adaptées, tout comme des formations en un an après la licence et professionnalisantes. »

Régulation de l'enseignement supérieur privé : « le sujet n'est pas la concurrence entre le public et le privé »

Guillaume Gellé revient sur le sujet de la régulation de l'enseignement supérieur privé, alors qu'un nouveau groupe de travail a été lancé par le MESR, le 30/01.

« Ce qui nous intéresse dans cette démarche c'est de voir comment on organise une offre dans l'intérêt des étudiants. Le sujet, ce n'est pas la concurrence entre public et privé. Bien sûr, il faut être attentif à ce que le développement d'une offre privée sur un territoire ne mette pas en difficulté l'offre publique : ce serait dramatique de fermer une formation publique parce qu'on a organisé une concurrence. »

« L'autre vigilance, c'est quand des étudiants viennent vers nous après avoir payé très cher pour une formation en ligne qui a mis la clé sous la porte. Et quand on voit que 100 000 établissements bénéficient de moyens de l'Etat notamment à travers l'apprentissage, il est normal d'aller vérifier la qualité. La ministre a raison de se saisir de ce sujet. Si tout ça est réuni, on peut trouver un bon équilibre. »

Interrogé sur la position de France Universités sur un nouveau label, Guillaume Gellé indique ne pas se prononcer : « tout est sur la table, et nous avons convenu d'avoir des discussions franches. »

Vie étudiante : projet d'allocation d'études pour les étudiants décohabitants

Alors que Sylvie Retailleau a indiqué lors de ses vœux la construction de la deuxième étape de la réforme des bourses, Virginie Dupont a réaffirmé le projet porté par France Universités : l'allocation d'études pour les étudiants décohabitant.

Une allocation qui ne serait pas universelle, à l'inverse de celle demandé par 14 présidents d'université dans une tribune du Monde du 14/09.

« Par ailleurs, il faut continuer à améliorer les critères des bourses sur critères sociaux », ajoute Virginie Dupont.



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création

1971

Statut

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Missions et objectifs

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.
- Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence	Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : • Dean Lewis • Virginie Dupont
Chiffres clés	
Personnels	 Une équipe permanente : 27 personnes. Des conseillers et consultants : 7 personnes.
Fiche	n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »